



SUCCESSION

Documents nécessaires à l'ouverture d'un dossier de succession (liste non-exhaustive).

DÉFUNT

- Acte de décès en original**
- Copie de la carte d'identité du défunt**
 - i** Carte nationale d'identité si le défunt était de nationalité française. Titre de séjour, passeport ou carte nationale d'identité si le défunt était de nationalité étrangère.*
- Copie intégrale de l'acte de naissance du défunt de moins de 2 mois**
 - i** Vous pouvez réaliser cette demande sur le site service-public.fr - si le défunt était de nationalité étrangère, la demande est à faire auprès de l'ambassade ou consulat. La copie intégrale permet d'obtenir la filiation de la personne concernée.*
- Copie intégrale du livret de famille du défunt**
 - i** Cette pièce est à fournir si le défunt était marié au jour du décès et/ou si le livret de famille mentionne la naissance d'enfant du défunt*
- Copie de l'acte de mariage du défunt de moins de 2 mois**
 - i** Cette pièce est à fournir si le défunt était marié au jour du décès ; vous pouvez réaliser cette demande sur le site service-public.fr - si le défunt était de nationalité étrangère et le mariage réalisé à l'étranger, la demande est à faire auprès de l'ambassade ou consulat*
- Copie du contrat de mariage ou du changement de régime matrimonial**
 - i** Cette pièce est à fournir si le défunt et son conjoint avaient choisi un régime matrimonial différent du régime légal*
- Copie du contrat de Pacte Civil de Solidarité (PACS) du défunt**
 - i** Cette pièce est à fournir si le défunt était pacsé au jour du décès. Ne pas confondre le contrat de PACS avec le récépissé de dépôt auprès de la mairie.*
- Acte notarié de dépôt de convention de divorce ou jugement de divorce du défunt**
 - i** Cette pièce est à fournir si le défunt était divorcé au jour du décès*

HÉRITIER

- Copie de la carte d'identité de chaque héritier**
 - i** Carte nationale d'identité si vous êtes de nationalité française. Titre de séjour, passeport ou carte nationale d'identité si vous êtes de nationalité étrangère.*
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque héritier de moins de 2 mois**
 - i** Vous pouvez réaliser cette demande sur le site service-public.fr - si vous êtes de nationalité étrangère, la demande est à faire auprès de l'ambassade ou consulat. La copie intégrale permet d'obtenir la filiation de la personne concernée.*
- Copie intégrale du livret de famille**
 - i** Cette pièce ne concerne que les héritiers qui sont mariés*
- Copie de l'acte de mariage de moins de 2 mois**
 - i** Cette pièce ne concerne que les héritiers qui sont mariés ; vous pouvez réaliser cette demande sur le site service-public.fr - vous pouvez réaliser cette demande sur le site service-public.fr - si vous êtes de nationalité étrangère et le mariage réalisé à l'étranger, la demande est à faire auprès de l'ambassade ou consulat*
- Copie du contrat de mariage ou du changement de régime matrimonial**
 - i** Cette pièce ne concerne que les héritiers qui sont mariés ayant choisi un régime matrimonial différent du régime légal*
- Copie du contrat de Pacte Civil de Solidarité (PACS)**
 - i** Cette pièce ne concerne que les héritiers actuellement pacsés. Ne pas confondre le contrat de PACS avec le récépissé de dépôt auprès de la mairie.*
- Acte notarié de dépôt de convention de divorce ou jugement de divorce**
 - i** Cette pièce ne concerne que les héritiers qui sont définitivement divorcés*

Nota bene : Si vous souhaitez réaliser uniquement un acte de notoriété ou certificat d'hérédité ou attestation dévolutive, fournir uniquement les pièces d'état civil du défunt et des héritiers.

ACTIF

- Titre de propriété de l'ensemble biens immobiliers (appartement, maison, terrain etc...)**

i Merci de faire réaliser et fournir un avis de valeur réalisé par agence immobilière pour chaque bien immobilier

- Derniers relevés de l'ensemble des comptes bancaires ouverts au nom du défunt et/ou au nom du conjoint survivant
 - Derniers relevés de tous placements financiers au nom du défunt et/ou du conjoint survivant (épargne salariale, parts de SCPI, etc...)
 - Contrat d'assurance-vie
 - Carte grise véhicule + valeur argus
 - Copie carte vitale et/ou attestation d'assuré social
 - Copie attestation ou carte de mutuelle santé
 - Derniers relevés de pensions de retraite
 - Baux d'habitation et/ ou commerciaux en cours
- i* Cette pièce concerne les biens immobiliers appartenant au défunt actuellement loués
- Société civile Immobilière (SCI) : Statuts de la société et K-bis de moins de 2 mois
- i* Ces pièces sont à fournir si le défunt était associé dans une société civile immobilière (SCI)
- Fonds de commerce ou société commerciale /professionnelle : acte de cession et/ou bail commercial et K-Bis de moins de 2 mois
- i* Ces pièces sont à fournir si le défunt exploitait un commerce et/ou si il était associé d'une société commerciale ou professionnelle

PASSIF

- Diverses dettes du défunt et/ou défunt-conjoint (exemple : reconnaissance de dette, cautionnement...)
- Relevés et/ou tableau d'amortissement de prêt en cours (exemple : prêt immobilier, prêt à la consommation...)
- Dernier appel de fonds du syndic de copropriété des biens immobiliers en copropriété
- Contrat de bail du logement principal du défunt
- Attestation d'assurance véhicule/habitation
- Dernier avis d'imposition sur le revenu (IR) + dernière déclaration sur le revenu
- Dernier avis de taxe foncière de l'ensemble des biens immobiliers
- Dernier avis de taxe d'habitation de l'ensemble des biens immobiliers
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

ACTE

- Donation entre époux**

i Cet acte est aussi appelé donation au dernier vivant

- Testament**

i Le testament est à remettre en original ou à défaut en copie

- Donation (en propriété ou démembrement: nue-propriété/usufruit), don manuel (modèle cerfa enregistré aux services des impôts)**

i Ces actes concernent les donations réalisées par le défunt de son vivant



JESTIN & BOBROW

Notaires, Evry-Courcouronnes